AVENANT N°22 A L'ARRETE DE DELEGATIONS DE SIGNATURE

Le Président du Conseil départemental du Tarn,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L3221-2, L.3221-3, 3ème alinéa, et L.3221-11.

Vu le Décret n°2018-1225 du 24 décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique.

Vu le Décret n°2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique.

Vu le Code la Commande Publique entré en vigueur au 1er avril 2019.

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 1er Juillet 2021, déclarant Monsieur Christophe RAMOND, élu en qualité de Président du Conseil départemental du Tarn.

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 1er Juillet 2021 portant délégation de pouvoir à Monsieur Christophe RAMOND, en sa qualité de Président du Conseil départemental du Tarn.

Vu l'arrêté du 15 mars 2023, portant délégations de signature du Président du Conseil départemental du Tarn.

Considérant le recrutement de :

- M. Jean-Claude CARRIE sur le poste de Chef de secteur, Pôle Nord-Est à compter du 1er février 2024 ;
- M. Bernard PINOL sur le poste de Référent Exploitation et Chaussées à compter du 1er avril 2024;
- M. Lilian GNECH sur le poste de Chef du Service Travaux à compter du 1er juillet 2024 ;
- M. François COMPANS sur le poste d'adjoint au Service Entretien et Circulation Routière à compter du 1er Août 2024 ;

Considérant la mobilité de Madame Claire PETILLOT, précédemment Chef du Service Entretien et Circulation Routière,

Vu l'arrêté d'intérim chargeant Monsieur Pascal POUJOL, Chef du Pôle Parc Routier au sein de la Direction des Routes, d'assurer, en sus de ses fonctions, à compter du 19 août 2024, les fonctions de Chef du Service Entretien et Circulation Routière par intérim,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service.

Accusé de réception en préfecture
081-228100012-20240814-ARR20241408-AR
Date de réception préfecture : 14/08/2024

ARRÊTE

ARTICLE 1ER :

Les modifications ci-après sont apportées à l'arrêté susvisé du 15 mars 2023.

ARTICLE 2 :

Considérant le recrutement de M. Jean-Claude CARRIE sur le poste de Chef de secteur, Pôle Nord-Est à compter du 1er février 2024 ; de M. Bernard PINOL sur le poste de Référent Exploitation et Chaussées à compter du 1er avril 2024; de M. Lilian GNECH sur le poste de Chef du Service Travaux à compter du 1er juillet 2024 ; de M. François COMPANS sur le poste d'adjoint au Service Entretien et Circulation Routière à compter du 1er Août 2024 et l'arrêté d'intérim chargeant chargeant Monsieur Pascal POUJOL, Chef du Pôle Parc Routier au sein de la Direction des Routes, d'assurer, en sus de ses fonctions, à compter du 19 août 2024, les fonctions de Chef du Service Entretien et Circulation Routière par intérim ; les délégations de signature de la Direction des Routes sont modifiées comme suit :

- **Pages 16 à 22**

g) à M. Dominique GUTH, Directeur des Routes, à l'effet de signer :

- Les correspondances administratives courantes,
- Les bordereaux de transmission, les ampliations des arrêtés et de leurs annexes,
- Les ordres de mission du personnel placé sous son autorité, relatifs aux déplacements effectués dans le département et départements limitrophes,
- Les procès-verbaux d'ouverture des plis pour les consultations dont le montant est inférieur au seuil de transmission au contrôle de légalité et les rapports d'analyse des offres,
- Les commandes, y compris les commandes émises auprès d'une centrale d'achat, ainsi que les actes et pièces relatifs aux marchés, accords-cadres, marchés subséquents, d'un montant inférieur ou égal à 10 000 € HT,
- Les bons de commande relatifs aux marchés et accords-cadres déjà conclus, jusqu'à 10000 € HT,
- Les pièces relatives à la liquidation des commandes publiques dont le suivi relève de ses attributions : certificats et bordereaux de service fait, états de décompte, libération des retenues de garanties prévues au contrat,
- Les pièces comptables relatives à la liquidation des dépenses et des recettes relevant de l'activité de la Direction,
- Les arrêtés de circulation relatifs aux équipements spéciaux et obligatoires (viabilité hivernale),
- Les actes relevant de la police de la conservation et de la circulation sur les routes départementales,
- Les autorisations de conduite d'engins en sécurité.

Accusé de réception en préfecture
081-228100012-20240814-ARR20241408-AR
Date de réception préfecture : 14/08/2024

- Les procès-verbaux de délimitation de la propriété des personnes publiques ainsi que les plans d'alignement y afférents.

⇨ **En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique GUTH, Directeur des Routes, délégation de signature est donnée aux Chefs de Pôle, et à Monsieur Pascal POUJOL, - Chef par intérim du Service Entretien et Circulation Routière, à l'effet de signer, pour l'activité de la Direction :**

- Les correspondances administratives courantes,
- Les bordereaux de transmission, les ampliations des arrêtés et de leurs annexes,
- Les ordres de mission du personnel placé sous leur autorité, relatifs aux déplacements effectués dans le département et départements limitrophes,
- Les procès-verbaux d'ouverture des plis pour les consultations dont le montant est inférieur au seuil de transmission au contrôle de légalité et les rapports d'analyse des offres,
- Les commandes, y compris les commandes émises auprès d'une centrale d'achat, ainsi que les actes et pièces relatifs aux marchés, accords-cadres, marchés subséquents, d'un montant inférieur ou égal à 10 000 € HT,
- Les bons de commande relatifs aux marchés et accords-cadres déjà conclus, jusqu'à 10 000 € HT,
- Les pièces relatives à la liquidation des commandes publiques dont le suivi relève de ses attributions : certificats et bordereaux de service fait, états de décompte, libération des retenues de garanties prévues au contrat,
- Les pièces comptables relatives à la liquidation des dépenses et des recettes relevant de l'activité de la Direction,
- Les arrêtés de circulation relatifs aux équipements spéciaux et obligatoires (viabilité hivernale),
- Les actes relevant de la police de la conservation et de la circulation sur les routes départementales,
- Les autorisations de conduite d'engins en sécurité.
- Les procès-verbaux de délimitation de la propriété des personnes publiques ainsi que les plans d'alignement y afférents.

• **ainsi qu'à M. Jean-Louis VALETTE, Chef du Service Finances, à l'effet de signer :**

- Les correspondances administratives courantes,
- Les pièces comptables relatives à la liquidation des dépenses, et des recettes relevant de l'activité du service,

Accusé de réception en préfecture
081-228100012-20240814-ARR20241408-AR
Date de réception préfecture : 14/08/2024

- Les pièces relatives à la liquidation des commandes publiques dont le suivi relève de ses attributions : certificats et bordereaux de service fait, états de décompte, libération des retenues de garanties prévues au contrat.

⇨ **En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis VALETTE, Chef du Service Finances, délégation est donnée à Mme Céline RAUCOULES, Adjointe au Chef du Service Finances, à l'effet de signer:**

- Les correspondances administratives courantes,
- Les pièces comptables relatives à la liquidation des dépenses et des recettes relevant de l'activité du service.

- **ainsi qu'à M. Lilian GNECH, Chef du Service Travaux, à l'effet de signer :**

- Les bordereaux de transmission, les ampliations des arrêtés et de leurs annexes,
- Les rapports d'analyse des offres,
- Les bons de commande relatifs aux marchés et accords-cadres déjà conclus, jusqu'à 4 000 € HT,
- Les pièces comptables relatives à la liquidation des dépenses et des recettes relevant de l'activité du service.

- **ainsi qu'à M. Patrick RAMOND, Chef du Service Ouvrages d'Art, à l'effet de signer :**

- Les bordereaux de transmission, les ampliations des arrêtés et de leurs annexes,
- Les rapports d'analyse des offres,
- Les bons de commande relatifs aux marchés et accords-cadres déjà conclus, jusqu'à 4 000 € HT,
- Les pièces comptables relatives à la liquidation des dépenses et des recettes relevant de l'activité du service.

- **ainsi qu'à M. Frédéric SERIN, Chef du Service Etudes et Ingénierie, à l'effet de signer :**

- Les bordereaux de transmission, les ampliations des arrêtés et de leurs annexes,
- Les rapports d'analyse des offres,
- Les bons de commande relatifs aux marchés et accords-cadres déjà conclus, jusqu'à 4000 € HT,
- Les pièces comptables relatives à la liquidation des dépenses et des recettes relevant de l'activité du service.

- **ainsi qu'à M. Pascal POUJOL, Chef par intérim du Service d'Entretien et Circulation Routière, à l'effet de signer :**

Accusé de réception en préfecture
082-200070076-20240814-ARR040-DE-AR
Date de réception préfecture : 14/08/2024

- Les correspondances administratives courantes,
- Les bordereaux de transmission, les ampliations des arrêtés et de leurs annexes,
- Les rapports d'analyse des offres,
- Les bons de commande relatifs aux marchés et accords-cadres déjà conclus, jusqu'à 4 000 € HT,
- Les pièces comptables relatives à la liquidation des dépenses et des recettes relevant de l'activité du service,
- La formulation d'avis sur les demandes de transports exceptionnels,
- Les arrêtés de circulation relatifs aux équipements spéciaux et obligatoires (viabilité hivernale).
- Les actes relevant de la police de la conservation et de la circulation sur les routes départementales.

⇨ **En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal POUJOL, Chef par intérim du Service d'Entretien et Circulation Routière, délégation est donnée à M. François COMPANS, adjoint au Chef du Service Entretien et Circulation Routière, à l'effet de signer** :

- Les correspondances administratives courantes,
- Les bordereaux de transmission, les ampliations des arrêtés et de leurs annexes,
- Les rapports d'analyse des offres,
- Les bons de commande relatifs aux marchés et accords-cadres déjà conclus, jusqu'à 4 000 € HT,
- Les pièces comptables relatives à la liquidation des dépenses et des recettes relevant de l'activité du service,
- La formulation d'avis sur les demandes de transports exceptionnels,
- Les arrêtés de circulation relatifs aux équipements spéciaux et obligatoires (viabilité hivernale).
- Les actes relevant de la police de la conservation et de la circulation sur les routes départementales.

⇨ **En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal POUJOL, Chef par intérim du Service d'Entretien et Circulation Routière, délégation est donnée à M. Bernard PINOL, Référent Exploitation et Chaussées, à l'effet de signer :**

- Les pièces comptables relatives à la liquidation des dépenses et des recettes relevant de l'activité du service.

Accusé de réception en préfecture
081-228100012-20240814-ARR20241408-AR
Date de réception préfecture : 14/08/2024

⇨ **En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal POUJOL, Chef par intérim du Service d'Entretien et Circulation Routière, délégation est donnée à M. Frédéric JAMET, Référent Entretien Routier, à l'effet de signer :**

- Les pièces comptables relatives à la liquidation des dépenses et des recettes relevant de l'activité du service.

⇨ **En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal POUJOL, Chef par intérim du Service d'Entretien et Circulation Routière, délégation est donnée à M. Dominique CAYRON, Référent Sécurité et Déplacements, à l'effet de signer :**

- Les pièces comptables relatives à la liquidation des dépenses et des recettes relevant de l'activité du service.

- **ainsi qu'aux Chefs de Pôle et Chefs de Secteur selon les modalités décrites ci-après :**

⇨ **Selon la liste suivante, et dans les seuls domaines précisés ci-dessous :**

▪ **Pascal POUJOL, Chef du Pôle Parc Routier :**

- Christophe CHARPENTIER, **Adjoint au Chef du Pôle Parc, Pôle Parc Routier et Chef du Secteur Travaux,**
- Gilles LAYROLLE, Chef du Secteur Garage, Pôle Parc Routier,
- James LACKMY, Chef du Secteur Magasin, Pôle Parc Routier.

▪ **Alain FAFEREK, Chef du Pôle Aménagement Nord-Est :**

- Francis TABARIES, Chef de Secteur, Pôle Nord-Est,
- Gilles PASTUREL, Chef de Secteur, Pôle Nord-Est,
- Jean-Claude CARRIE, Chef de Secteur, Pôle Nord-Est.

▪ **Gilles DESCAMPS, Chef du Pôle Aménagement Ouest :**

- à (Poste à pourvoir), Chef de Secteur, Pôle Ouest,
- Sébastien LAVAL, Chef de Secteur, Pôle Ouest,
- Laurent MAZET, Chef de Secteur, Pôle Ouest.

▪ **Nicolas MASSIMINI, Chef du Pôle Aménagement Sud-Est :**

- Fabien SEVERAC, Chef de Secteur, Pôle Sud-Est,
- Sébastien MONTESINOS, Chef de Secteur, Pôle Sud-Est,
- Laurent CANCES, Chef de Secteur, Pôle Sud-Est,
- Michel RAYNAUD, Chef de Secteur, Pôle Sud-Est.

Accusé de réception en préfecture
081-228100012-20240814-ARR20241408-AR
Date de réception préfecture : 14/08/2024

⇨ **Délégation est octroyée aux Chefs de Pôle, à l'effet de signer :**

- Les bordereaux de transmission, les ampliations d'arrêtés et leurs annexes,
- Les pièces comptables relatives à la liquidation des dépenses et des recettes relevant de l'activité du service,
- Les avis, les arrêtés, autorisations établis dans le cadre de la gestion et de la conservation du domaine public,
- Les procès-verbaux de délimitation de la propriété des personnes publiques ainsi que les plans d'alignement y afférents,
- Les actes relevant de la police de la conservation et de la circulation sur les routes départementales,
- Les arrêtés de circulation relatifs aux équipements spéciaux et obligatoires (viabilité hivernale).
- Les bons de commande relatifs aux marchés et accords-cadres déjà conclus, dans la limite de 10 000 € HT.

⇨ **Délégation est octroyée aux Chefs de Secteur, à l'effet de signer :**

- Les actes relevant de la police de la conservation et de la circulation sur les routes départementales,
- Les arrêtés de circulation relatifs aux équipements spéciaux et obligatoires (viabilité hivernale),
- Les bons de commande relatifs aux marchés et accords-cadres déjà conclus, dans la limite de 1 500 € HT,
- Les pièces comptables relatives à la liquidation des dépenses et des recettes relevant de l'activité du service.

⇨ **En cas d'absence ou d'empêchement des Chefs de Pôle, délégation est donnée aux Chefs de secteur et à M. Christophe CHARPENTIER, adjoint au Chef de Pôle Parc Routier, à l'effet de signer, pour l'activité de leur Pôle de rattachement :**

- Les bordereaux de transmission, les ampliations d'arrêtés et leurs annexes,
- Les avis, les arrêtés, autorisations établis dans le cadre de la gestion et de la conservation du domaine public,
- Les procès-verbaux de délimitation de la propriété des personnes publiques ainsi que les plans d'alignement y afférents,
- Les bons de commande relatifs aux marchés et accords-cadres déjà conclus, dans la limite de 10 000 € HT.

Les délégations qui sont consenties sont transférées par ordre de priorité à

Accusé de réception en préfecture
081-228100012-20240814-ARR20241408-AR
Date de réception préfecture : 14/08/2024

Pour le Pole d' Aménagement Ouest		
Nom	Fonction	Ordre de priorité
Sébastien LAVAL	Chef de secteur	1
Laurent Mazet	Chef de secteur	2

Pour le Pole d' Aménagement Nord-Est		
Nom	Fonction	Ordre de priorité
Gilles PASTUREL	Chef de secteur	1
Francis TABARIES	Chef de secteur	2
Jean-Claude CARRIE	Chef de secteur	3

Pour le Pôle d'Aménagement Sud-Est		
Nom	Fonction	Ordre de priorité
Sébastien MONTERSINOS	Chef de secteur	1
Fabien SEVERAC	Chef de secteur	2
Laurent CANCES	Chef de secteur	3
Michel RAYNAUD	Chef de secteur	4

ARTICLE 3 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Albi, le 14 AOUT 2024

Le Président du Conseil départemental du Tarn,

Christophe RAMOND

Accusé de réception en préfecture
081-228100012-20240814-ARR20241408-AR
Date de réception préfecture : 14/08/2024